
Adresse du conseil général de la commune de Verdun qui félicite la Convention et invite les représentants du peuple à rester à leur poste, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Verdun qui félicite la Convention et invite les représentants du peuple à rester à leur poste, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 36;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28857_t1_0036_0000_5

Fichier pdf généré le 30/01/2023

perpétuelle, montant à la somme de 192 livres, originairement constituées sur les ci-devant Etats de Languedoc;

3° Les différentes portions de rentes à elles dues comme héritières de leur tante, et constituées sur les ci-devant aides et gabelles, dont elles promettent de remettre les titres aussitôt qu'ils seront en leur pouvoir.

Le président répond, et invite les pétitionnaires à la séance. La Convention nationale décrète la mention honorable de leurs dons, leur insertion au bulletin, et renvoie leur adresse, ainsi que les titres y joints, au comité de liquidation (1).

79

Un secrétaire donne lecture des lettres ci-après.

Le conseil général de la commune de Verdun écrit : « Une conspiration existait dans la République ; vous avez parlé, elle n'existe plus. Les scélérats voulaient donc assassiner la liberté ; le sang des représentants du peuple, le sang des patriotes devait éteindre la soif de leur ambition perfide, et cette constitution républicaine aurait été anéantie.

« Déjà ces conjurés machiavéliques avaient voilé insidieusement les droits de l'homme, comme si ces tables ne devaient pas toujours être éclairées par les rayons de la liberté.

« Que la République soit vengée ! périssent ces Catilinas modernes, et que la liberté triomphe.

« Représentants du peuple, restez à votre poste, et soyez fiers de la confiance nationale. »

Sur la motion d'un membre, la Convention nationale décrète la mention honorable de cette adresse, et son insertion en entier au bulletin (2).

80

La société populaire régénérée de Saint-Quentin applaudit au zèle que la Convention a mis à découvrir la trame infernale qui menaçait la République de la dissolution la plus affreuse. Ses membres unis entre eux par les liens de la plus douce fraternité, ont juré de ne jamais se diviser, quelques efforts que fassent à cet effet les malveillants.

Les intrigans ont dit, ajoute-t-elle, que notre commune était vendue à l'ennemi ... par eux, sans doute. Législateurs, le féroce Autrichien n'occupera cette place importante que quand

(1) P.V., XXXIV, 365-66.

(2) P.V., XXXIV, 366. Bⁱⁿ, 14 germ. (suppl^t) ; J. Sablier, n° 1234 ; M.U., XXXVIII, 267-68. Original daté du 5 germ. II et signé LESPINE (maire), ALIS, BAUDIEY (commis^{re}), J. PILLOY, F. LARBRY (faisant fonction de maire), DORDELUT, BOIVIN, BIAUDARD, BEZOT, THIÉBAUT, LE MAIRE fils j^e, MOUROT, J.B. LACAILLE, ARNOULD, G. DELORME, E. CHOURILLE, MARJOLLIN, MALBEC, DEVAUX, JEANDIN-DUFOUR, NICOLAS fils, J. LEBEL, BLANCHET fils (agent nat.), THIEROUX, GASPARD, LECROUX, NICOLAS fils, J. LEBEL, DUCHESNE fils, BARRIEN (secrét.), TOUSSAINT (substitut de l'agent nat.), CARÉ père, J. LEUCOURT. (C 298, pl. 1037, p. 23).

nos cadavres amoncelés, nos maisons en cendres, le sol que nous habitons déchiré et bouleversé par des tonnerres souterrains, la lui présenteront comme l'image du chaos.

Elle termine par inviter la Convention nationale à rester à son poste, jusqu'à ce qu'elle ait assuré le bonheur du peuple, et la prie de compter sur sa fidélité inviolable à la République une et indivisible.

La Convention nationale décrète la mention honorable de cette adresse, et son insertion en entier au bulletin (1).

[Saint-Quentin, 1^{er} germ. II] (2).

« Législateurs,

Vous avez encore une fois bien mérité de la patrie, votre sollicitude infatigable vient de rompre la trame infernale qui menaçait la république de la dissolution la plus affreuse.

Législateurs ! Depuis longtemps les vrais amis de l'égalité et de la liberté s'alarmaient des nuages épais qui grossissaient chaque jour l'orage que votre sagesse a conjuré, tout leur annonçait qu'il existait une vaste conspiration, l'incarcération des patriotes les mieux prononcés, les nouvelles calomnies sourdement lancées contre eux depuis que vous avez osé prendre la défense de l'innocence opprimée. L'énorme abus de pouvoirs commis par les délégués des représentants du peuple. Les actes arbitraires de certains fonctionnaires publics, au mépris de la loi sur le gouvernement provisoire et révolutionnaire : leurs relations intimes avec des êtres nouveaux qui se disent meilleurs patriotes que les autres et qui, comme l'a très bien exprimé Robespierre aimeraient mieux user cent bonnets rouges que de commettre une bonne action. Leur ardeur à répandre sur tous leurs administrés et même dans les assemblées du peuple, cette terreur révolutionnaire qui n'est salutaire qu'autant qu'elle frappe seulement les ennemis de la chose publique. Le système de diffamation si scrupuleusement observé depuis près de six mois par les intrigants à l'égard de notre commune qui a toujours préféré le plaisir de bien faire à celui de s'en glorifier journellement par la voie des papiers publics.

La trahison découverte naguère à Douay, celle qui a failli éclater récemment à Landrecies.

Oh oui, Législateurs, elle n'était que trop évidente l'horrible conspiration qui mettait la patrie à deux doigts de sa perte : mais d'une main ferme et hardie vous avez foudroyé les conspirateurs, et la patrie vous doit de nouveau son salut. Grâce immortelles vous soient rendues ! Que ne pouvons nous vous exprimer, avec la force du sentiment dont nous sommes pénétrés, le mouvement sublime que cette victoire à jamais mémorable de la vertu éclairée sur le vice infâme a imprimé à notre société et à la masse respectable des citoyens qui assistent à nos séances.

Législateurs ! Tous intimement unis par les liens de la plus douce fraternité et pressés plus fortement que jamais les uns contre les autres, nous avons juré de ne jamais nous diviser, quelques efforts que les malveillants fassent pour

(1) P.V., XXXIV, 367. J. Sablier, n° 1234.

(2) C 299, pl. 1053, p. 9. Débats, n° 570, p. 573-74 ; Bⁱⁿ, 20 germ. (1^{er} suppl^t) et 23 germ.